

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

1<sup>er</sup> juillet 2016**Nombre de conseillers**

|             |    |
|-------------|----|
| Membres     | 11 |
| Présents    | 06 |
| Représentés | 01 |
| Votants     | 07 |
| Exprimés    | 07 |
| Pour        | 07 |
| Contre      | 00 |

L'an deux mille seize, le premier juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

**Etaients présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEIX

**Pouvoirs** : Mme Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON,

**Absents** : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND M. Pascal REDON, M. Rodolphe MARTIN.

**Date de convocation** 20 juin 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

## ***Objet : Projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale***

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTre), et notamment son article 35 ;*

*Vu l'arrêté n° 2016-125-02, du 04 mai 2016, portant sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de Communes du Pays de Boussac, du carrefour des quatre provinces, d'Evaux-les-Bains/Chambon-sur-Voueize, de Chénérailles, d'Auzances/Bellegarde et du Haut Pays Marchois.*

Monsieur le Maire donne lecture du projet de périmètre arrêté par Monsieur le Préfet de la Creuse, en date du 04 mai 2016. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce :

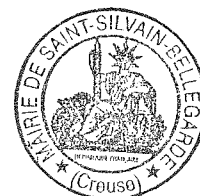
- **CONTRE** le projet de périmètre proposé par Monsieur le Préfet de la Creuse ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20160701-DE\_010716\_1\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016



Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Alain BUJADOUX